AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**217C1175**
FR0000120560-FS0512

8 juin 2017

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**NEOPOST S.A.**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 8 juin 2017, la société First Eagle Investment Management, LLC[1] (1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105-4300, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 6 juin 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOPOST et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 571 748 actions NEOPOST représentant autant de droits de vote, soit 4,55% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions NEOPOST sur le marché.

_____

[1] Contrôlée par les sociétés Corsair Capital LLC et The Blackstone Group L.P. La société First Eagle Investment Management, LLC déclare agir indépendamment des personnes qui la contrôlent, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

[2] Sur la base d'un capital composé de 34 562 912 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.